



## Régie portneuvoise de protection incendie

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 29 septembre 2021

MRC de Portneuf  
Régie portneuvoise de protection incendie

Présences À la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

*Membres* M. Michel Blackburn, président  
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier  
Mme Chantale Hamelin, administratrice  
M. Mathieu Gingras, directeur général de la Ville de Portneuf  
Mme Nancy Sirois, directrice générale de la Ville de Cap-Santé  
M. François Trottier, administrateur

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée sur proposition de Mme Chantal Hamelin

21-09-078

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Chantale Hamelin, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. Suspension personnel cadre
2. Confirmation emploi JG
3. Embauche adjointe administrative Valérie Veillette
4. Levée de l'assemblée

21-09-079

## **Suspension de M. Stéphane Bérubé**

### **Résolution - suspension avec solde d'un employé de la RÉPPI**

**Attendu que** le conseil d'administration a le pouvoir de suspendre un employé lorsque des faits, des événements ou des gestes préoccupants et pouvant nécessiter une mesure disciplinaire ou administrative sont portés à son attention, et ce, en respect des dispositions prévues à la Loi sur les normes du travail et en vertu des modalités prévues dans les politiques de régie interne et dans le Code d'éthique et de déontologie des employés de la RÉPPI;

**Attendu que**, dans un tel contexte, le conseil d'administration de la RÉPPI, agissant par l'entremise de son président, a suspendu de ses fonctions, avec solde et en date du 14 septembre 2021, M. Stéphane Bérubé, chef de division Opération-Formation;

**Attendu qu'il** est impératif que tous les faits pertinents soient colligés et analysés par le conseil d'administration, dans la poursuite d'un rigoureux processus d'enquête et d'analyse de la prestation de travail de M. Bérubé;

**Attendu que**, dans le cadre de ce processus, M. Bérubé a la possibilité de déposer un argumentaire écrit et/ou de se présenter à une rencontre avec le conseil d'administration de la RÉPPI à laquelle il a été convié le 29 septembre 2021, à 19h00, au siège social de la RÉPPI;

**Attendu que** le conseil d'administration tiendra compte des faits présentés et des commentaires formulés par M. Bérubé, avant d'en venir à une décision, afin d'être en mesure de rendre une décision avec sérieux, sagesse et mérite;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil d'administration de la RÉPPI entérine, par la présente, la suspension avec solde de M. Stéphane Bérubé, chef de division Opération-Formation, et ce, rétroactivement à sa prise d'effet en date du 14 septembre 2021;

**QUE** le conseil d'administration de la RÉPPI, dans l'attente d'une décision finale dans ce dossier, confirme par la présente la prolongation de la période de probation de M. Bérubé jusqu'au 31 décembre 2021.

21-09-080

## **Confirmation emploi Jean Girard**

**ATTENDU QUE** le poste de directeur de service des incendies de la Ville de CapSanté est occupé par M. Jean Girard depuis le 11 juin 2012 ;

**ATTENDU QUE** M. Jean Girard est un atout considérable pour le bon fonctionnement de la RÉPPI ;

**ATTENDU** l'intérêt de M. Jean Girard à poursuivre au sein de la RÉPPI,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Chantale Hamelin ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme M. Jean Girard à

titre de chef de division pour la RÉPPI et qu'une période de probation de six (6) mois soit applicable, le tout débutant le 1er janvier 2021.

**21-09-081**    **Embauche Valérie Veillette**

**ATTENDU QUE** le poste d'adjointe administrative devait être comblé en date du 12 octobre 2021

**ATTENDU QUE** la réalisation d'un processus de recrutement par la fédération québécoise des municipalités ;

**ATTENDU QUE** Mme Valerie Veillette a réussi avec satisfaction toutes les étapes du processus de sélection,

**EN CONSÉQUENCE** il est **PROPOSÉ PAR** M. Mario Alain **ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme Mme Valerie Veillette à titre d'adjointe administrative pour la RÉPPI et qu'une période de probation de six (6) mois soit applicable, le tout débutant le 12 octobre 2021.

**21-09-082**    **LEVÉE DE LA SÉANCE** ; Il est **PROPOSÉ** par Mme Chantale Hamelin que la séance soit levée.

---

Michel Blackburn, président

---

Mario Alain, Secrétaire-trésorier